

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 9 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 27
PROCURATIONS : 2
VOTANTS : 29
POUR : 29
ABSTENTION : 0
CONTRE :
N° 2026-46

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE – Jérémie VIAL – Annie MONNERY – Kenan SOLMAZ – Maria-Dolorès THUDEROZ – Patrick BERTHON – Emilie RATTON – Michaël DUCHAINE – Fatima BENKHEIRA – Aurélie MARQUET – Geneviève TABARET – Clémentine FIGUET – Patrick RAMON – Fabrice LAROL – Sébastien MECHAIN – Corinne JOURDAN – Mégane JOURDAN – Jean-Pierre PODKOWA – Hélène TALARCZYK – Jean-Michel PEROUZE – Marlène CAPONI – Philippe MEYNIER – Marie-Christine ROSTAING – Mathias LAUNEY – Lucile CASSASSOLLES – Loutfi BOUAJILA – Magalie AÏDI

Avaient donné procuration : Messieurs Cyril BRUZZESE (pouvoir à Yannick PAQUE) et Laurent BROSELIN (pouvoir à Magalie AÏDI)

Étaient absents excusés : néant

Madame Marie-Christine ROSTAING a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Subvention exceptionnelle à l'association des « Conscrits de Beaurepaire »

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1611-4 et L2311-7,

Vu le budget primitif 2026 voté le 5 mars 2026,

Vu l'approbation des subventions 2026 aux associations votée lors de cette même séance, Considérant la volonté d'accorder une subvention exceptionnelle pour une aide à cette nouvelle association créée au mois de mars 2026 et qui a pour objet de « faire vivre la ville, créer du lien entre les habitants et participer activement à son animation, puis réunir des personnes de 17 à 22 ans »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE** la subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 500 € (cinq cents euros) qui sera versée à l'association des conscrits,
- DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget principal 2026,
- DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant.

Le Maire,
Yannick PAQUE

